

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1129

2 novembre 2005

SOMMAIRE

A&H MFG.CO., S.à r.l., Luxembourg	54171	Internationale Forêt Noire S.A.H., Luxembourg	54175
Altea Europe S.A., Luxembourg	54174	J.C.P. Métaux, S.à r.l., Pétange	54172
Altea Europe S.A., Luxembourg	54175	Janes S.A.H., Luxembourg	54175
Anquith Holding S.A., Luxembourg	54161	JLM Patrimoine, S.à r.l., Luxembourg	54161
Archipels S.A., Luxembourg	54172	Kanebo Investments S.A., Luxembourg	54176
Avinguda Holding S.A., Luxembourg	54177	Kiruna Holding S.A., Luxembourg	54173
Awatech, GmbH, Luxembourg	54162	Kiruna Holding S.A., Luxembourg	54173
Beat All S.A., Luxembourg	54163	Korean Investments II, S.à r.l., Luxembourg	54187
Big Steps S.A., Luxembourg	54146	Leasinvest Participations I, S.à r.l., Luxembourg	54170
Cervinia S.A.H., Luxembourg	54169	Leasinvest Participations II, S.à r.l., Luxembourg	54170
Conengineering Holding S.A., Luxembourg	54192	LFC Loaning for Clinics, G.m.b.H., Weiswampach	54152
(The) Creative Workshop, A.s.b.l., Luxembourg	54169	Luigi S.A.H., Luxembourg	54173
Crossroads Property Investors S.A., Luxembourg	54178	MM Financière S.A., Luxembourg	54161
Despa First Real Estate Lux S.A., Luxembourg	54177	MM Financière S.A., Luxembourg	54161
Dikricher Amicale iwer Bierg an Dall, A.s.b.l., Die-		MM Financière S.A., Luxembourg	54161
kirch	54153	Mostar S.A., Luxembourg	54170
Eagle 2000 S.A., Luxembourg	54192	Orion Shipping S.A., Luxembourg	54192
Easy Hole Invest S.A., Luxembourg	54152	Pecoma International S.A., Luxembourg	54176
ECM Real Estate Investments A.G., Luxembourg	54176	Pro Fencing Holdings S.A., Luxembourg	54179
Europa Real Estate, S.à r.l., Luxembourg	54186	SINEK Capital S.A., Luxembourg	54153
Eves S.A., Luxembourg	54176	Sidmar Finance (Groupe ARBED) S.A., Luxem-	
Ficama S.A., Luxembourg	54178	bourg	54178
Fincapital Holding S.A., Luxembourg	54170	Structural Engine Foundry Components 1 S.A.,	
Fincapital Holding S.A., Luxembourg	54170	Luxembourg	54178
Foil Coatings Luxembourg G.I.E., Wiltz	54152	Structural Engine Foundry Components 2 S.A.,	
Fragia S.A.	54152	Luxembourg	54177
Frohfeld A.G., Luxembourg	54192	Superbond S.A., Luxembourg	54192
G.M.B. Invest S.A., Luxembourg	54162	SWC B.V., S.à r.l., Luxembourg	54177
Giulia S.A., Luxembourg	54170	Takeoff Investments S.A., Luxembourg	54186
Gruppo Fabbri International S.A., Luxembourg	54176	Van Gelder International Button Agencies, S.à	
Gruppo Fabbri International S.A., Luxembourg	54176	r.l., Senningerberg	54162
Hoya S.A.H., Luxembourg	54191	Van Gelder International Button Agencies, S.à	
Hunter Investment S.A., Luxembourg	54191	r.l., Senningerberg	54162
I.S.T. - International Spedition und Transport		XMTCH Management Company S.A., Luxem-	
S.A.H., Luxembourg	54169	bourg	54169
Immobiliun Properties S.A., Luxembourg	54178		

BIG STEPS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R. C. Luxembourg B 109.019.

—
STATUTES

In the year two thousand five, on the twenty-ninth day of June.
Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1. GALVEN INVESTORS S.A., a company governed by the laws of the British Virgin Islands, established and having its registered office in Akara Building 24, De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola (British Virgin Islands), here represented by:

Mr Jos Hemmer, employee, with a professional address at 6A Circuit de la Foire, L-1347 Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 29 June 2005;

2. Mr Jos Hemmer, prenamed, acting in his own name;

3. Mr Eric Leclerc, employee, with a professional address at 6A, Circuit de la Foire, L-1347 Luxembourg.

Prenamed proxy, being signed *ne varietur* by the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing persons, acting in their above stated capacities, have requested the undersigned notary to draw up the following Articles of Incorporation of a joint stock company (*société anonyme*) which the prenamed parties intend to organize among themselves.

Name - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. There is herewith formed a Luxembourg joint stock company («*société anonyme*») under the name of BIG STEPS S.A.

Art. 2. The registered office is in Luxembourg-City.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand-Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The company's object is to take participation, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the company has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on Holding Companies.

The company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly to facilitate the accomplishment of its purpose in all areas as described above.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR) divided into one hundred (100) shares with a par value of three hundred ten Euro (310.- EUR) per share.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders, subject to the restriction foreseen by law.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

The subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Board of directors and statutory auditors

Art. 6. The company is administered by a board of not less than three members, shareholders or not, who are elected for a term which may not exceed six years by the general meeting of shareholders and who can be dismissed at any time by the general meeting.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

Art. 7. The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, and only if, at least, one director of category A and one director of category B are present or represented in this majority. Proxies between directors are permitted; with the restriction that one director can only represent one of the member of the board of directors.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, telex or telefax, confirmed by letter.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

Art. 8. Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast.

Art. 9. The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

Art. 10. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general shareholders' meeting by the law of August 10th, 1915, as subsequently modified, or by the present articles of incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

Art. 11. The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders of the company. The delegation to a member of the board is subject to a previous authorization of the general meeting of shareholders.

The first person(s) to whom the daily management of the company is delegated to, may be elected at the first general meeting of shareholders.

Art. 12. Towards third parties, the company is in all circumstances committed either by the joint signatures of one director of category A and one director of category B, or by the sole signature of the delegate of the board acting within the limits of his powers. In its current relations with the public administration, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company.

Art. 13. The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years.

General meeting

Art. 14. The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation. The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

Art. 15. The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the first Wednesday in the month of June at 03.00 p.m.

If such day is a public holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. The directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing twenty percent of the company's share capital.

Art. 17. Each share entitles to the casting of one vote. The company will recognize only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the company.

Business year - Distribution of profits

Art. 18. The business year begins on first day of January and ends on the last day of December of each year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

Art. 19. At least five percent of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten percent of the subscribed capital.

The remaining balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the corporate capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remunerations.

General dispositions

Art. 21. The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these articles of incorporation do not provide for the contrary.

Transitory dispositions

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on December 31st, 2005.

The first annual general meeting shall be held in 2006.

The first directors and the first auditor(s) are elected by the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.

By deviation from article 7 of the articles of incorporation, the first chairman of the board of directors is designated by the extraordinary general shareholders' meeting that designates the first board of directors of the company.

Subscription and payment

The one hundred (100) shares have been subscribed to as follows:

1. GALVEN INVESTORS S.A., prenamed, ninety-eight shares	98
2. Mr Jos Hemmer, prenamed, one share	1
3. Mr Eric Leclerc, prenamed, one share	1
Total: one hundred shares	100

The subscribed shares have been entirely paid up in cash, so that that the company has now at its disposal the amount of thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR) as was certified to the notary executing this deed.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law on commercial companies of August 10th, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its formation is approximately fixed at one thousand eight hundred Euro.

Extraordinary general meeting

The above-named parties, acting in the here above stated capacities, representing the whole of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions:

First resolution

The number of directors is fixed at three (3).

The following have been elected as directors, their mandate expiring at the annual general meeting to be held in 2011:

Director of category A:

- Mr Jos Hemmer, employee, born in Luxembourg, on 15 August 1952, with professional address at 6A Circuit de la Foire, L-1347 Luxembourg;

Directors of category B:

- Mr Eric Leclerc, employee, born in Luxembourg, on 4 April 1967, with professional address at 6A Circuit de la Foire, L-1347 Luxembourg;

- Mrs Martine Kapp, employee, born in Luxembourg, on 10 December 1960, with professional address at 6A Circuit de la Foire, L-1347 Luxembourg.

Mr Jos Hemmer, prenamed, has been elected as chairman of the board of directors by the extraordinary general meeting.

Second resolution

The number of auditors is fixed at one (1).

The following has been appointed as statutory auditor, his mandate expiring at the annual general meeting to be held in 2011:

Mr Pascal Fabeck, employee, born in Arlon (Belgium), on 16 November 1968, with professional address at 6A Circuit de la Foire, L-1347 Luxembourg.

Third resolution

The company's registered office is located at 2, rue Carlo Hemmer, L-1734 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing persons known to the undersigned notary by their names, usual surnames, civil status and residences, said appearing persons signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-neuvième jour du mois de juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1. GALVEN INVESTORS S.A. une société régie par les lois des Iles Vierges Britanniques, établie et ayant son siège social à Akara Building 24, De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques), ici représentée par:

Monsieur Jos Hemmer, employé avec adresse professionnelle au 6A, Circuit de la Foire, L-1347 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 29 juin 2005.

2. Monsieur Jos Hemmer, préqualifié, agissant en son nom personnel;

3. Monsieur Eric Leclerc, employé, avec adresse professionnelle au 6A, Circuit de la Foire, L-1347 Luxembourg, La prédite procuration, après avoir été signée ne varietur par les personnes comparantes et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lesquelles personnes comparantes, agissant en leur susdite qualité, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme que les parties prémentionnées vont constituer entre elles.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination BIG STEPS S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre lieu du pays par décision de l'assemblée générale.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

La société peut également effectuer toutes opérations commerciales, techniques et financières se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus de nature à en faciliter la réalisation.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) divisé en cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) par action.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, sous réserve des restrictions prévues par la loi.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée et uniquement si, au moins un administrateur de catégorie A et un administrateur de catégorie B sont présents ou représentés dans cette majorité. Le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La (Les) première(s) personne(s) à qui sera déléguée la gestion journalière peut (peuvent) être nommée(s) par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, dont obligatoirement une signature d'un administrateur de catégorie A et une signature d'un administrateur de catégorie B, ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier mercredi du mois de juin de chaque année à 15.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année. Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les activités de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2005.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2006.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration est nommé par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

Souscription et libération

Les cent (100) actions ont été souscrites comme suit:

1. La société GALVEN INVESTORS S.A., prédésignée, quatre-vingt-dix-huit actions.	98
2. Monsieur Jos Hemmer, prénommé, une action	1
3. Monsieur Eric Leclerc, prénommé, une action	1
Total: cent actions	100

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille huit cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3).

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale annuelle statutaire à tenir en 2011:

Administrateur de catégorie A:

- Monsieur Jos Hemmer, employé, né à Luxembourg, le 15 août 1952, avec adresse professionnelle au 6A Circuit de la Foire, L-1347 Luxembourg;

Administrateurs de catégorie B:

- Monsieur Eric Leclerc, employé, né à Luxembourg, le 4 avril 1967, avec adresse professionnelle au 6A Circuit de la Foire, L-1347 Luxembourg;

- Madame Martine Kapp, employée, née à Luxembourg, le 10 décembre 1960, avec adresse professionnelle au 6A, Circuit de la Foire, L-1347 Luxembourg.

Monsieur Jos Hemmer, prénommé, a été désigné président du conseil d'administration par l'assemblée générale extraordinaire.

Deuxième résolution

Le nombre de commissaires est fixé à un (1).

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale annuelle statutaire à tenir en 2011:

Monsieur Pascal Fabeck, employé, né à Arlon (Belgique), le 16 novembre 1968, avec adresse professionnelle au 6A, Circuit de la Foire, L-1347 Luxembourg.

Troisième résolution

L'adresse de la société est fixée au 2, rue Carlo Hemmer, L-1734 Luxembourg.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et traduction faite aux personnes comparantes, connues du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les mêmes personnes comparantes ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Hemmer, E. Leclerc, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 juillet 2005, vol. 895, fol. 30, case 12. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 7 juillet 2005.

J.-J. Wagner.

(058798.3/239/354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2005.

54152

LFC LOANING FOR CLINICS, GmbH, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-9991 Weiswampach, Maison 134.

H. R. Luxemburg B 99.716.

AUFLÖSUNG

Auszug

Aus einer Urkunde des Notars Fernand Unsen, mit dem Amtswohnsitz in Diekirch, vom 20. Mai 2005, eingetragen in Diekirch am 23. Mai 2005, Band 616, Nummer 24 Feld 12,

geht hervor daß die Gesellschaft mit beschränkter Haftung LFC LOANING FOR CLINICS GmbH mit Sitz in L-9991 Weiswampach, Maison 134,

gegründet zufolge Urkunde, aufgenommen durch den instrumentierenden Notar vom 10. August 2001, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 295 vom 21. Februar 2002, mit Wirkung ab dem 20. Mai 2005 aufgelöst wurde.

Die Gesellschafter erklären sämtliche Aktiva und Passiva der Gesellschaft übernommen zu haben.

Für gleichlautende Ausfertigung der Gesellschaft auf Verlangen, auf stempelfreiem Papier, zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Diekirch, den 27. Mai 2005.

F. Unsen

Notar

(901789.3/234/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 31 mai 2005.

FOIL COATINGS LUXEMBOURG, Groupement d'Intérêt Economique.

Siège social: L-9501 Wiltz, Zone Industrielle C - Salzbaach.

R. C. Luxemburg C 55.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 9 mars 2005

Ad. 4. Conformément à l'article 7 des statuts du GIE, l'Assemblée générale décide à l'unanimité de créer un comité de Direction composé de deux directeurs, à savoir:

- Monsieur Claude Asselborn, domicilié au 38, rue du Moulin à Vent à L-9541 Wiltz, en tant que Directeur Général, et

- Monsieur André Laux, domicilié au 7, rue Ry Boissaux à L-3430 Dudelange, en tant que Directeur.

Messieurs Asselborn et Laux sont nommés pour un terme de deux ans, prenant fin lors de l'Assemblée générale ordinaire à tenir en l'an 2007, statuant sur les comptes de l'exercice 2006.

Pour extrait conforme

C. Asselborn

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2005, réf. DSO-BD06033. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(901757.3/571/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 mai 2005.

FRAGIA S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxemburg B 91.507.

Pierre Probst dénonce le siège de la S.A. FRAGIA à l'adresse 6, rue du Palais à L-9265 Diekirch.

Diekirch, le 17 novembre 2004.

P. Probst.

Enregistré à Diekirch, le 25 mai 2005, réf. DSO-BE00191. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(901782.2//9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 27 mai 2005.

EASY HOLE INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxemburg B 61.709.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2005, réf. LSO-BF01863, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2005.

FIDUPAR

Signatures

(047516.3/1172/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2005.

**DIKRICHER AMICALE IWER BIERG AN DALL, A.s.b.l., Association sans but lucratif,
(anc. 12 STONNE MARCHE ZU DIKRICH, A.s.b.l.).**
Siège social: L-9208 Diekirch, 14, rue Jean l'Aveugle.

Dénomination et changement de siège

La Société 12 STONNE MARCHE ZU DIKRICH, A.s.b.l., 84, route de Gilsdorf, L-9234 Diekirch, a décidé unanimement en son Assemblée générale le 16 février 2005 la dénomination et le changement de siège de l'association en:

DIKRICHER AMICALE IWER BIERG AN DALL, A.s.b.l.

Siège social: 14, rue Jean l'Aveugle, L-9208 Diekirch.

Diekirch, le 24 mai 2005.

Pour le Conseil d'Administration

C. Bachstein

Enregistré à Diekirch, le 26 mai 2005, réf. DSO-BE00206. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(901771.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 27 mai 2005.

SINEK CAPITAL S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.

R. C. Luxembourg B 109.016.

STATUTES

In the year two thousand and five, on the first day of July.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared the following:

1) OAO SVYAZINVESTNEFTEKHIM, a company existing under the laws of the Republic of Tatarstan, with its registered office at 61 Karl Marx Street, Kazan, the Republic of Tatarstan, 420015 Russian Federation, registered under number 1031621006042,

represented by Maître Nicki Kayser, avocat, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on 15 June 2005;

2) OOO INVESTNEFTEKHIM, a company existing under the laws of the Republic of Tatarstan, with its registered office at 61 Karl Marx Street, Kazan, the Republic of Tatarstan, 420015 Russian Federation, registered under number 1031621025094,

represented by Maître Nicki Kayser, prenamed,

by virtue of a proxy given on 15 June 2005;

which two proxies after being signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Said persons appearing acting in the capacities described above have drawn up the following Articles of Incorporation of a company which they hereby declare to form among themselves and on which they have agreed as follows:

Chapter I. Form, Name, Registered office, Corporate object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter created a company in the form of a société anonyme which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by the present Articles of Incorporation.

The company will exist under the name of SINEK CAPITAL S.A.

Art. 2. Registered Office. The company will have its registered office in Luxembourg-City.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures will have no effect on the nationality of the company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg company.

Art. 3. Corporate Object. The corporate object of the company is the acquisition, holding and disposal of participations directly or indirectly, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and/or foreign companies or other entities; the direct and/or indirect financing of the companies and/or entities in which it holds a participation or which are members of its group; the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes or other securities of any kind of instrument and contracts thereon or relative thereto; and the ownership, administration, development and management of its portfolio holdings.

It may in particular:

- acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and

financial instruments representing ownership rights, claims or transferable securities issued by any public or private issuer whatsoever;

- exercise all rights whatsoever attached to these securities and financial instruments;
- grant any direct and/or indirect financial assistance whatsoever to the companies and/or enterprises in which it holds a participation or which are members of its group, in particular by granting loans, facilities, security interests over its assets or guarantees in any form and for any term whatsoever and provide them any advice and assistance in any form whatsoever;
- enter into swap and other derivative transactions with banks or companies which are members of its group;
- make deposits at banks or with other depositaries and invest it in any other manner;
- in order to raise funds which it needs to carry out its activity within the frame of its object, take up loans in any form whatsoever, accept any deposit from companies or entities in which it holds a participation or which is part of its group, to issue debt instruments in any form whatsoever.

The above enumeration is enunciate and is not limitative.

The Company may carry out any transactions, whether commercial or financial which are directly or indirectly connected with its object at the exclusion of any banking activity.

In general the Company may carry out any operation which it may deem useful or necessary in the accomplishment and the development of its corporate purpose.

Art. 4. Duration. The company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a decision of the general meeting of shareholders resolving in the same manner as for the amendment of these Articles of Incorporation.

Chapter II. Corporate capital, Shares

Art. 5. Corporate Capital. The company has an issued and paid-up corporate capital of one million five hundred thousand Russian roubles (RUR 1,500,000) divided into hundred (100) shares with a par value of fifteen thousand Russian roubles (RUR 15,000) each.

The corporate capital of the company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required by the laws of Luxembourg for amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 6. Shares. The shares will be in the form of registered shares.

Chapter III. Board of directors, Independent auditor

Art. 7. Board of Directors. The company shall be administered by a board of directors composed of at least three members who need not be shareholders.

The directors shall be elected by the general meeting of shareholders, which shall determine their number, for a period not exceeding six (6) years, and they shall hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting of shareholders.

In the event of one or more vacancies in the board of directors because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect to fill such vacancy in accordance with the provisions of law. In this case the shareholders ratify the election at their next general meeting.

Art. 8. Meetings of the Board of Directors. The board of directors shall choose from among its members a chairman. It may also appoint a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the general meeting of shareholders.

The board of directors shall meet upon convocation by the chairman. A meeting of the board must be convened if any two directors so require.

The chairman shall preside at all general meetings of shareholders and all meetings of the board of directors, but in his absence the general meeting of shareholders or the board will appoint another director as chairman pro tempore of such general meeting of shareholders or meeting of the board of directors by a majority vote of those present at the general meeting of shareholders respectively the meeting of the board of directors.

Written notice of any meeting of the board of directors will be given by letter, fax or any other electronic means approved by the board of directors to all directors at least forty-eight (48) hours in advance of the day set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such emergency will be set forth in the notice of meeting. The notice shall indicate the place and agenda for the meeting.

Each director may waive this notice by his consent in writing or by cable, telex, fax, e-mail or any other electronic means approved by the board of directors. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing another director as his proxy in writing or by cable, telex, fax, e-mail or any other electronic means approved by the board of directors.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of directors are present.

Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

One or more directors may participate in a board meeting by means of a conference call, a video conference or via any similar means of communication enabling several persons participating to communicate with each other simultaneously. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of directors which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Art. 9. Minutes of Meetings of the Board of Directors. The minutes of any meeting of the board of directors will be signed by the chairman of the meeting and by any other director. The proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which are produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman of the board of directors.

Art. 10. Powers of the Board of Directors. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the company's corporate object. All powers not expressly reserved by law or by the present Articles of Incorporation to the general meeting of shareholders are within the competence of the board of directors.

The board of directors may decide to set up one or more committees whose members may be but need not be directors. In that case the board of directors shall appoint the members of such committee(s) and determine the powers of the committee(s).

Art. 11. Delegation of Powers. The board of directors may delegate the daily management of the company and the representation of the company within such daily management to one or more directors, officers, executives, employees or other persons who may be but need not be shareholders, or delegate special powers or proxies, or entrust specific permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

Delegation of daily management to a member of the board is subject to previous authorisation by the general meeting of shareholders.

Art. 12. Representation of the Company. The company will be bound towards third parties by the joint signatures of any two directors or by the individual signature of the person to whom the daily management of the company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom such signatory power has been delegated by the board of directors but only within the limits of such power.

Art. 13. Independent Auditor(s) («réviseur(s) d'entreprises»). The accounts of the company are supervised by one or more independent auditors.

The independent auditor(s) shall be elected by the general meeting of the shareholders, which shall determine their number, and they shall hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting of shareholders.

Chapter IV. General meeting of shareholders

Art. 14. Powers of the General Meeting of Shareholders. Any regularly constituted general meeting of shareholders of the company represents the entire body of shareholders. Subject to the provisions of article 10 above, it has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the company.

Art. 15. Annual General Meeting. The annual general meeting shall be held at the registered office of the company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the first Tuesday of June of each year, at 10.00 am.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. Other General Meetings. The board of directors may convene other general meetings of shareholders. Such meetings must be convened if shareholders representing at least one fifth of the company's capital so require.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the board of directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 17. Procedure, Vote. General meetings of shareholders are convened by notice made in compliance with the provisions of law.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing as his proxy another person who need not be a shareholder in writing or by cable, telegram, telex or fax.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of shareholders.

Each share is entitled to one vote, subject to the limitations imposed by law.

Except as otherwise required by law, resolutions will be taken irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes.

Copies or extracts of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman of the board or by any two directors.

Chapter V. Fiscal year, Allocation of profits

Art. 18. Fiscal Year. The company's accounting year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

The board of directors draws up the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 19. Appropriation of Profits. From the annual net profits of the company, five per cent (5%) will be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the company.

Upon recommendation of the board of directors, the general meeting of shareholders determines how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following fiscal year or to distribute it to the shareholders as a dividend.

Subject to the conditions fixed by law, the board of directors may pay out an advance payment on dividends. The board fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 20. Dissolution, Liquidation. The company may be dissolved by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the company be dissolved anticipatively or by expiration of its term (if applicable), the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

Chapter VII. Applicable law

Art. 21. Applicable Law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for by Article 26 of the law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Transitory provisions

The first financial year shall begin on the date of incorporation of the company and end on 31st December 2005.

The annual general meeting shall be held for the first time on the day and time and at the place as indicated in the Articles of Incorporation in 2006.

Subscription and payment

The parties appearing, having drawn up the Articles of Incorporation of the company, they have subscribed to the number of shares and paid up the amounts specified below:

Shareholders	Subscribed Capital	Number of shares	Payments
ОАО SVYAZINVESTNEFTEKHIM	1,485,000	99	1,485,000
ООО INVESTNEFTEKHIM	15,000	1	15,000
Total	1,500,000	100	1,500,000

Proof of all these payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in Article 26 of the law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Valuation of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the company as a result of its formation, are estimated at approximately two thousand five hundred euro.

Extraordinary general meeting

The above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted they have passed the following resolutions by unanimous vote.

I) The number of directors is set at three (3).

The following have been elected as directors until the annual meeting of shareholders to be held in 2006:

1. Mr Artur N. Khayrullin, a Russian citizen, Financial Director of ОАО SVYAZINVESTNEFTEKHIM, having its professional address at 61, Karl Marx Street, Kazan 420015, Russian Federation;

2. Mr Brian V. Murray, a US citizen, Financial advisor, partner at BVM CAPITAL PARTNER LTD., having its professional address at 560, Sylvan Avenue Englewood Cliffs, NJ 07632 USA;

3. Mr Sergey V. Alekseev, a Russian citizen, Deputy Director of the State Debt Reserve Fund of the Republic of Tatarstan having its professional address at 61, Karl Marx Street, Kazan 420015, Russian Federation.

II) The number of independent auditors is set at one (1).

The following has been elected as independent auditor until the annual meeting of shareholders to be held in 2006:

KPMG AUDIT, having its registered office at 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 103.590.

III) Pursuant to the provisions of the Articles of Incorporation and of the company law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended, the meeting of shareholders hereby authorises the board of directors to delegate the daily management of the company and the representation of the company within such daily management to one or more members of the board of directors.

IV) The registered office of the company is established at 7, Val Sainte-Croix, L-1371.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby declares that at the request of the persons appearing, named above, this deed and the Articles of Incorporation contained herein, are worded in English, followed by a French version; at the request of the same persons appearing, in case of divergences between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated to persons appearing known to the undersigned notary by their names, usual surnames, civil status and residences, the said persons appearing have signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le premier juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

1) OAO SVYAZINVESTNEFTEKHIM, société existant sous les lois de la République du Tatarstan, ayant son siège social au 61, rue Karl Marx, à Kazan, République du Tatarstan, 420015, Fédération de Russie, enregistrée sous le numéro 1031621006042,

représentée par Maître Nicki Kayser, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 15 juin 2005;

2) OOO INVESTNEFTEKHIM, société existant sous les lois de la République du Tatarstan, ayant son siège social au 61, rue Karl Marx, à Kazan, République du Tatarstan, 420015, Fédération de Russie, enregistrée sous le numéro 1031621025094,

représentée par Maître Nicki Kayser, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 15 juin 2005;

lesquelles deux procurations après avoir été signées ne varient par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Lesquels comparants, agissant en leurs susdites qualités, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'ils déclarent constituer entre eux:

Titre I^{er}. Forme, Dénomination, Siège, Objet social, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société sous forme de société anonyme qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

La société adopte la dénomination SINEK CAPITAL S.A.

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg-ville.

Il peut être transféré dans tout autre endroit de la commune de Luxembourg par une décision du conseil d'administration.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social. La société a pour objet social l'acquisition, la détention et l'aliénation de participations, directement ou indirectement, sous quelque forme, dans toutes sociétés luxembourgeoises et/ou dans des sociétés ou toutes autres entités étrangères; le financement direct et/ou indirect des sociétés et/ou entités dans lesquelles elle participe ou qui font partie de son groupe; l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou autrement d'actions, obligations, créances, billets ou autres valeurs mobilières de toute sorte ainsi que des contrats portant sur ou ayant un lien avec ces derniers; la détention, l'administration, la gestion et la mise en valeur de son portefeuille.

La société peut en particulier:

- acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres titres de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et tous autres titres de créance et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers représentant des droits de propriété, droits de créance ou des valeurs mobilières négociables émis par tout émetteur public ou privé quelconque;

- exercer tous droits quelconques attachés à ces valeurs mobilières et instruments financiers;

- accorder toute assistance financière directe et/ou indirecte quelle qu'elle soit aux sociétés et/ou entités dans lesquelles elle participe ou qui font partie de son groupe, notamment par voie de prêts, d'avances, de sûretés portant sur ses avoirs ou de garanties sous quelque forme et pour quelque durée que ce soit et leur fournir conseils et assistance sous quelque forme que ce soit;

- conclure des contrats de swap et autres transactions sur produits dérivés avec des banques ou des sociétés de son groupe;

- faire des dépôts auprès de banques ou tous autres dépositaires et les placer de toute autre manière; et

- en vue de se procurer les moyens financiers dont elle a besoin pour exercer son activité dans le cadre de son objet social, contracter tous emprunts sous quelque forme que ce soit, accepter tous dépôts de la part de sociétés ou entités dans lesquelles elle participe ou qui font partie de son groupe, émettre tous titres de dettes sous quelque forme que ce soit.

L'énumération précitée est énonciative et non limitative.

La société peut exercer toutes transactions, commerciales ou financières qui se rapportent, directement ou indirectement, à son objet, à l'exclusion de toute activité bancaire.

La société peut de façon générale effectuer toute transaction qu'elle juge utile ou nécessaire à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 4. Durée. La société est constituée pour une durée illimitée.

La société peut être dissoute à tout moment par une décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant dans les mêmes conditions que pour la modification des présents statuts.

Titre II. Capital social, Actions

Art. 5. Capital social. Le capital social émis et libéré de la société est d'un million cinq cent mille roubles de Russie (1.500.000 RUR) divisé en cent (100) actions d'une valeur nominale de quinze mille roubles de Russie (15.000 RUR) chacune.

Le capital social de la société peut être augmenté ou réduit par décision des actionnaires adoptée de la manière requise par les lois du Luxembourg pour la modification de ces statuts.

Art. 6. Actions. Les actions sont nominatives.

Titre III. Conseil d'Administration, Réviseur d'entreprises

Art. 7. Conseil d'administration. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires, avec ou sans motif.

En cas de vacance d'une ou de plusieurs places d'administrateurs pour cause de décès, démission ou toute autre cause, il pourra être pourvu à leur remplacement par le conseil d'administration conformément aux dispositions de la loi. Dans ce cas, les actionnaires ratifieront la nomination à leur prochaine assemblée générale.

Art. 8. Réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président. Une réunion du conseil doit être convoquée si deux administrateurs le demandent.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et toutes les réunions du conseil d'administration, mais en son absence l'assemblée générale des actionnaires ou le conseil d'administration désignera temporairement à la majorité des actionnaires respectivement des administrateurs présents un autre administrateur pour présider l'assemblée générale des actionnaires ou la réunion.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné par lettre, télécopieur ou tout autre moyen électronique approuvé par le conseil d'administration à tous les administrateurs au moins quarante-huit (48) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation de la réunion. La convocation indiquera le lieu de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit, par câble, par télégramme, par télex, par télécopieur, e-mail ou par tout autre moyen électronique approuvé par le conseil d'administration de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux réunions du conseil d'administration en désignant par écrit, par câble, par télex, par télécopieur, e-mail ou par tout autre moyen électronique approuvé par le conseil d'administration un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs est présente.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de la réunion.

Un ou plusieurs administrateurs peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalent à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite signée par l'ensemble des administrateurs est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du conseil d'administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.

Art. 9. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration. Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration seront signés par le président de la réunion et par un autre administrateur. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président du conseil d'administration.

Art. 10. Pouvoirs du conseil d'administration. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut décider de constituer un ou plusieurs comités dont les membres peuvent mais ne doivent pas être administrateurs. En pareille hypothèse le conseil d'administration devra nommer les membres de ce(s) comité(s) et déterminer leurs pouvoirs.

Art. 11. Délégation de pouvoirs. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui peuvent mais ne doivent pas être actionnaires de la société, ou con-

férer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

La délégation de la gestion journalière à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 12. Représentation de la société. Vis-à-vis des tiers, la société sera engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature individuelle de la personne à laquelle la gestion journalière de la société a été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par les signatures, conjointes ou individuelles, de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 13. Réviseur(s) d'entreprises. La surveillance des comptes de la société est confiée à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises.

Ils sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires, avec ou sans motif.

Titre IV. Assemblée générale des actionnaires

Art. 14. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires. Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires. Sous réserve des dispositions de l'article 10 précité, elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes en relation avec les activités de la société.

Art. 15. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le premier mardi du mois de juin de chaque année à 10 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 16. Autres assemblées générales. Le conseil d'administration peut convoquer d'autres assemblées générales des actionnaires. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social le demandent.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil d'administration.

Art. 17. Procédure, vote. Les assemblées générales des actionnaires seront convoquées conformément aux conditions fixées par la loi.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée générale des actionnaires, celle-ci peut se tenir sans convocations préalables.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées générales des actionnaires en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Le conseil d'administration peut arrêter toutes autres conditions à remplir pour prendre part aux assemblées générales des actionnaires.

Sous réserve des restrictions légales, chaque action donne droit à une voix.

Sauf dispositions contraires de la loi, les décisions sont prises quel que soit le nombre d'actions représentées, à la majorité simple.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée générale des actionnaires à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Titre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 18. Année sociale. L'année sociale de la société commence le 1^{er} jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes.

Art. 19. Affectation des bénéfices. Sur les bénéfices nets de la société il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième (10%) du capital social souscrit de la société.

Sur recommandation du conseil d'administration l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation des bénéfices annuels nets restants. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un ou plusieurs comptes de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à la prochaine année fiscale ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Titre VI. Dissolution, liquidation

Art. 20. Dissolution, liquidation. La société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

Lors de la dissolution par anticipation de la société ou à l'échéance du terme, si applicable, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VII. Loi applicable

Art. 21. Loi applicable. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Constatation

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Dispositions transitoires

La première année sociale commence le jour de la constitution de la société et se terminera le 31 décembre 2005. L'assemblée générale annuelle se réunira pour la première fois au jour, heure et lieu indiqués aux statuts en 2006.

Souscription et paiement

Les parties comparantes ayant ainsi arrêté les statuts de la société, ont souscrit au nombre d'actions et ont libéré en espèces les montants ci-après énoncés:

Actionnaires	Capital souscrit	Nombre d'actions	Libération
OAD SVYAZINVESTNEFTEKHIM	1.485.000	99	1.485.000
OOO INVESTNEFTEKHIM	15.000	1	15.000
Total	1.500.000	100	1.500.000

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentaire qui constate que les conditions prévues à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Evaluation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société en raison de sa constitution sont estimés à environ deux mille cinq cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital social souscrit, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués.

Après avoir vérifié que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

I) Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3).

Sont nommés administrateurs, leur mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2006:

1. Monsieur Artur N. Khayrullin, citoyen russe, Directeur Financier de OAO SVYAZINVESTNEFTEKHIM, ayant son adresse professionnelle au 61, rue Karl Marx, Kazan, 420015, Fédération de Russie;

2. Monsieur Brian V. Murray, citoyen américain, Conseiller Financier, associé chez BVM CAPITAL PARTNER LTD., ayant son adresse professionnelle au 560, Sylvan Avenue Englewood Cliffs, NJ 07632 USA;

3. Monsieur Sergey V. Alekseev, citoyen russe, Député Directeur du Fond de réserve de la dette de l'Etat de la République du Tatarstan ayant son adresse professionnelle au 61, rue Karl Marx, Kazan, 420015, Fédération de Russie.

II) Le nombre de réviseur(s) d'entreprises est fixé à un (1).

Est nommée réviseur d'entreprises et son mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2006.

KPMG AUDIT, avec siège social à 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, enregistré au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.590.

III) Conformément aux présents statuts et à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs membres du conseil d'administration.

IV) Le siège social de la société est établi au 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française, sur demande des mêmes comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé par nous, le notaire instrumentant soussigné, à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et traduction faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont tous signé avec nous, le notaire, le présent acte.

Signé: N. Kayser, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 juillet 2005, vol. 895, fol. 29, case 12. – Reçu 432,14 euros.

Le Receveur (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 7 juillet 2005.

J.-J. Wagner.

(058739.3/239/473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2005.

54161

MM FINANCIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 73.434.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2005, réf. LSO-BF01587, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2005.

Signature.

(047442.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2005.

MM FINANCIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 73.434.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2005, réf. LSO-BF01585, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2005.

Signature.

(047437.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2005.

MM FINANCIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 73.434.

Le bilan pour la période du 21 décembre 1999 au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2005, réf. LSO-BF01586, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2005.

Signature.

(047440.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2005.

JLM PATRIMOINE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 93.594.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2005, réf. LSO-BF01866, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2005.

Signatures.

(047518.3/1172/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2005.

ANQUITH HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 78.215.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 27 mai 2005

* La démission de Mademoiselle Carole Caspari pour des raisons personnelles de son mandat d'Administrateur est acceptée.

* Monsieur François Lanners, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, est nommé nouvel Administrateur. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2006.

Fait à Luxembourg, le 27 mai 2005.

Certifié sincère et conforme

ANQUITH HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2005, réf. LSO-BF02441. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049018.3/795/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2005.

VAN GELDER INTERNATIONAL BUTTON AGENCIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1209 Senningerberg, 17, Domaine des Bleuets.
R. C. Luxembourg B 81.292.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 7 juin 2005, réf. LSO-BF01678, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2005.

Pour VAN GELDER INTERNATIONAL BUTTON AGENCIES, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(050091.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2005.

VAN GELDER INTERNATIONAL BUTTON AGENCIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1209 Senningerberg, 17, Domaine des Bleuets.
R. C. Luxembourg B 81.292.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 7 juin 2005, réf. LSO-BF01677, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2005.

Pour VAN GELDER INTERNATIONAL BUTTON AGENCIES, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(050088.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2005.

G.M.B. INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3,1, rue Nicolas Adames.
R. C. S. Luxembourg B 61.146.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2005, réf. LSO-BF03065, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2005.

Pour la société

Signature

(050170.3/506/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2005.

AWATECH, GmbH, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftskapital: EUR 1.845.000,-.

Gesellschaftssitz: D-30916 Isernhagen, 20, Eisenstrasse.
Sitz der Niederlassung: L-2630 Luxembourg, 152, rue de Trèves.
H. R. Luxemburg B 108.528.

Niederlassung Luxemburg

- a) Adresse der Niederlassung Luxemburg: L-2630 Luxembourg, 152, rue de Trèves;
 - b) Tätigkeit: Vertrieb, Herstellung und Ausrüstung mittels technischer Gegenstände und Betrieb von Abwasserreinigungsanlagen und deren Einrichtungen;
 - c) Handelsregisternummer in Deutschland: HRB 2865 Amtsgericht Burgwedel;
 - d) Kapital der Gesellschaft: EUR 1.845.000,00;
 - e) Geschäftsführer:
 - a. Herr Stulz Bernhard, Diplom-Ingenieur, wohnhaft in Isernhagen,
 - b. Herr Hans Jürgen Ziegler, Diplom-Ingenieur, wohnhaft in Hambühren;
 - f) Vertreter in Luxemburg: Herr Hans Jürgen Ziegler, Diplom-Ingenieur, wohnhaft in Hambühren.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 13. Juni 2005.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES SC

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2005, réf. LSO-BF04232. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(050242.3/502/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2005.

BEAT ALL S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R. C. Luxembourg B 109.020.

—
STATUTES

In the year two thousand five, on the twenty-ninth day of June.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1. GALVEN INVESTORS S.A., a company governed by the laws of the British Virgin Islands, established and having its registered office in Akara Building 24, De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola (British Virgin Islands), here represented by:

Mr Jos Hemmer, employee, with a professional address at 6A, Circuit de la Foire, L-1347 Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 29 June 2005;

2. Mr Jos Hemmer, prenamed, acting in his own name;

3. Mr Eric Leclerc, employee, with a professional address at 6A, Circuit de la Foire, L-1347 Luxembourg.

Prenamed proxy, being signed *ne varietur* by the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing persons, acting in their above stated capacities, have requested the undersigned notary to draw up the following Articles of Incorporation of a joint stock company (*société anonyme*) which the prenamed parties intend to organize among themselves.

Name - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. There is herewith formed a Luxembourg joint stock company («*société anonyme*») under the name of BEAT ALL S.A.

Art. 2. The registered office is in Luxembourg-City.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand-Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The company's object is to take participation, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the company has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on Holding Companies.

The company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly to facilitate the accomplishment of its purpose in all areas as described above.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR) divided into one hundred (100) shares with a par value of three hundred ten Euro (310.- EUR) per share.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders, subject to the restriction foreseen by law.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

The subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Board of directors and statutory auditors

Art. 6. The company is administered by a board of not less than three members, shareholders or not, who are elected for a term which may not exceed six years by the general meeting of shareholders and who can be dismissed at any time by the general meeting.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

Art. 7. The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, and only if, at least, one director of category A and one director of category B are present or represented in this majority. Proxies between directors are permitted; with the restriction that one director can only represent one of the member of the board of directors.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, telex or telefax, confirmed by letter.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

Art. 8. Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast.

Art. 9. The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

Art. 10. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general shareholders' meeting by the law of August 10th, 1915, as subsequently modified, or by the present articles of incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

Art. 11. The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders of the company. The delegation to a member of the board is subject to a previous authorization of the general meeting of shareholders.

The first person(s) to whom the daily management of the company is delegated to, may be elected at the first general meeting of shareholders.

Art. 12. Towards third parties, the company is in all circumstances committed either by the joint signatures of one director of category A and one director of category B, or by the sole signature of the delegate of the board acting within the limits of his powers. In its current relations with the public administration, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company.

Art. 13. The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years.

General meeting

Art. 14. The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation. The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

Art. 15. The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the first Wednesday in the month of June at 03.30 p.m.

If such day is a public holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. The directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing twenty percent of the company's share capital.

Art. 17. Each share entitles to the casting of one vote. The company will recognize only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the company.

Business year - Distribution of profits

Art. 18. The business year begins on first day of January and ends on the last day of December of each year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

Art. 19. At least five percent of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten percent of the subscribed capital.

The remaining balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the corporate capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remunerations.

General dispositions

Art. 21. The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these articles of incorporation do not provide for the contrary.

Transitory dispositions

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on December 31st, 2005.

The first annual general meeting shall be held in 2006.

The first directors and the first auditor(s) are elected by the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.

By deviation from article 7 of the articles of incorporation, the first chairman of the board of directors is designated by the extraordinary general shareholders' meeting that designates the first board of directors of the company.

Subscription and payment

The one hundred (100) shares have been subscribed to as follows:

1. GALVEN INVESTORS S.A., prenamed, ninety-eight shares.	98
2. Mr Jos Hemmer, prenamed, one share	1
3. Mr Eric Leclerc, prenamed, one share	1
Total: one hundred shares.	100

The subscribed shares have been entirely paid up in cash, so that that the company has now at its disposal the amount of thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR) as was certified to the notary executing this deed.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law on commercial companies of August 10th, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its formation is approximately fixed at one thousand eight hundred Euro.

Extraordinary general meeting

The above-named parties, acting in the here above stated capacities, representing the whole of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions:

First resolution

The number of directors is fixed at three (3).

The following have been elected as directors, their mandate expiring at the annual general meeting to be held in 2011:

Director of category A:

- Mr Jos Hemmer, employee, born in Luxembourg, on 15 August 1952, with professional address at 6A, Circuit de la Foire, L-1347 Luxembourg;

Directors of category B:

- Mr Eric Leclerc, employee, born in Luxembourg, on 4 April 1967, with professional address at 6A, Circuit de la Foire, L-1347 Luxembourg;

- Mrs Martine Kapp, employee, born in Luxembourg, on 10 December 1960, with professional address at 6A, Circuit de la Foire, L-1347 Luxembourg.

Mr Jos Hemmer, prenamed, has been elected as chairman of the board of directors by the extraordinary general meeting.

Second resolution

The number of auditors is fixed at one (1).

The following has been appointed as statutory auditor, his mandate expiring at the annual general meeting to be held in 2011:

Mr Pascal Fabeck, employee, born in Arlon (Belgium), on 16 November 1968, with professional address at 6A, Circuit de la Foire, L-1347 Luxembourg.

Third resolution

The company's registered office is located at 2, rue Carlo Hemmer, L-1734 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing persons known to the undersigned notary by their names, usual surnames, civil status and residences, said appearing persons signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-neuvième jour du mois de juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1. GALVEN INVESTORS S.A. une société régie par les lois des Iles Vierges Britanniques, établie et ayant son siège social à Akara Building 24, De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques), ici représentée par:

Monsieur Jos Hemmer, employé avec adresse professionnelle au 6A, Circuit de la Foire, L-1347 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 29 juin 2005.

2. Monsieur Jos Hemmer, préqualifié, agissant en son nom personnel;

3. Monsieur Eric Leclerc, employé, avec adresse professionnelle au 6A, Circuit de la Foire, L-1347 Luxembourg.

La précitée procuration, après avoir été signée ne varietur par les personnes comparantes et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lesquelles personnes comparantes, agissant en leur susdite qualité, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme que les parties prémentionnées vont constituer entre elles.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination BEAT ALL S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre lieu du pays par décision de l'assemblée générale.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

La société peut également effectuer toutes opérations commerciales, techniques et financières se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus de nature à en faciliter la réalisation.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) divisé en cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) par action.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, sous réserve des restrictions prévues par la loi.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée et uniquement si, au moins un administrateur de catégorie A et un administrateur de catégorie B sont présents ou représentés dans cette majorité. Le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La (Les) première(s) personne(s) à qui sera déléguée la gestion journalière peut (peuvent) être nommée(s) par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, dont obligatoirement une signature d'un administrateur de catégorie A et une signature d'un administrateur de catégorie B, ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier mercredi du mois de juin de chaque année à 15.30 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année. Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les activités de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2005.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2006.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration est nommé par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

Souscription et libération

Les cent (100) actions ont été souscrites comme suit:

1. La société GALVEN INVESTORS S.A., prédésignée, quatre-vingt-dix-huit actions	98
2. Monsieur Jos Hemmer, prénommé, une action.	1
3. Monsieur Eric Leclerc, prénommé, une action	1
Total: cent actions	100

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille huit cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3).

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale annuelle statutaire à tenir en 2011:

Administrateur de catégorie A:

- Monsieur Jos Hemmer, employé, né à Luxembourg, le 15 août 1952, avec adresse professionnelle au 6A, Circuit de la Foire, L-1347 Luxembourg;

Administrateurs de catégorie B:

- Monsieur Eric Leclerc, employé, né à Luxembourg, le 4 avril 1967, avec adresse professionnelle au 6A, Circuit de la Foire, L-1347 Luxembourg;

- Madame Martine Kapp, employée, née à Luxembourg, le 10 décembre 1960, avec adresse professionnelle au 6A, Circuit de la Foire, L-1347 Luxembourg.

Monsieur Jos Hemmer, prénommé, a été désigné président du conseil d'administration par l'assemblée générale extraordinaire.

Deuxième résolution

Le nombre de commissaires est fixé à un (1).

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale annuelle statutaire à tenir en 2011:

Monsieur Pascal Fabeck, employé, né à Arlon (Belgique), le 16 novembre 1968, avec adresse professionnelle au 6A, Circuit de la Foire, L-1347 Luxembourg.

Troisième résolution

L'adresse de la société est fixée au 2, rue Carlo Hemmer, L-1734 Luxembourg.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et traduction faite aux personnes comparantes, connues du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les mêmes personnes comparantes ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Hemmer, E. Leclerc, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 juillet 2005, vol. 895, fol. 31, case 1. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 7 juillet 2005.

J.-J. Wagner.

(058800.3/239/354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2005.

I.S.T. - INTERNATIONAL SPEDITION UND TRANSPORT S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 31, rue Nicolas Adames.

R. C. S. Luxembourg B 14.213.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2005, réf. LSO-BF03087, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2005.

Pour la société

Signature

(050173.3/506/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2005.

CERVINIA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R. C. Luxembourg B 19.789.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2005, réf. LSO-BF03085, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2005.

Pour la société

Signature

(050178.3/506/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2005.

XMTCH MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R. C. Luxembourg B 88.576.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2005, réf. LSO-BF04223, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2005.

Certifié sincère et conforme

CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A.

J. Siebenaller / D. Breger

(050237.3/736/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2005.

THE CREATIVE WORKSHOP, Association sans but lucratif.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg F 103.

Modification 1^{er}:

La mention:

Siège social: 41, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg

est supprimée.

Modification 2:

Le paragraphe suivant est ajouté après le 1^{er} paragraphe et juste avant l'article 1^{er}:

Le siège social de l'Association Sans But Lucratif THE CREATIVE WORKSHOP est établi à Luxembourg-Ville. Il pourra être transféré à tout moment en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg sur simple décision de ses gérants.

Modification 3:

Le paragraphe:

Art. 10. Les convocations contiendront l'ordre du jour tel qu'il est fixé par le conseil d'administration et se feront par simple lettre au moins huit jours à l'avance. [...]

est remplacé par:

Art. 10. Les convocations contiendront l'ordre du jour tel qu'il est fixé par le conseil d'administration et se feront par simple lettre ou courrier électronique au moins huit jours à l'avance. [...]

Luxembourg, le 2 juillet 2004.

M. Kahn / M. Morris / E. Morrisova / M. Becker / E. Webb / M.-C. Pitocco.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2004, réf. LSO-AS05321. – Reçu 91 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(050434.3/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2005.

54170

GIULIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 82.921.

Le bilan au 30 septembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2005, réf. LSO-BF03140, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2005.

Signature.

(050246.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2005.

LEASINVEST PARTICIPATIONS II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 103.620.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2005, réf. LSO-BF02666, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2005.

Signature.

(050248.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2005.

LEASINVEST PARTICIPATIONS I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 103.645.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2005, réf. LSO-BF02669, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2005.

Signature.

(050250.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2005.

MOSTAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 101.350.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2005, réf. LSO-BF03152, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2005.

Signature .

(050252.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2005.

FINCAPITAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 86.165.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2005, réf. LSO-BF04501, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(050625.3/043/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2005.

FINCAPITAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 86.165.

Le bilan au 30 juin 2004, enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2005, réf. LSO-BF04516, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(050626.3/043/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2005.

A&H MFG. CO., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 12,500.-.

Registered office: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 104.882.

DISSOLUTION

In the year two thousand and five, on the second day of June.
Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

Has appeared:

THE FEILBELMAN TRUST 1987, having its registered office at 11, Baldwin Orchard Drive, Cranston, RI 02920 U.S.A., here represented by Hubert Janssen, jurist, residing in Torgny (Belgium) by virtue of a proxy given under private seal in Cranston USA on April 19th 2005.

Said proxy signed ne varietur by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing person, represented by its proxyholder, has requested the notary to state as follows:

- A&H MFG. CO., S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company («Société à responsabilité limitée»), with registered office at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, inscribed at the Luxembourg Trade and Company Register, section B, under n° 104.882, (hereinafter referred to as «the Company») has been incorporated by deed of the undersigned notary on 8th December, 2004, published in the Mémorial C n° 241 of 17th March, 2005.

- The share capital of the Company presently amounts to twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) consisting of five hundred (500) shares of twenty five Euro (EUR 25.-) each.

- The appearing person is the sole owner of all the shares of the Company.

- The appearing person, as the sole shareholder of the Company, expressly declares to proceed with the anticipated dissolution of the Company.

- The appearing person, as the liquidator of the Company, declares that all liabilities of the Company have been settled.

- The activity of the Company has ceased; all assets of the Company are transferred to the sole shareholder, who is personally liable for all liabilities and commitments of the Company, even those actually unknown; accordingly, the liquidation of the Company is considered to be closed.

- The sole shareholder wholly and fully discharges the managers of the dissolved Company for the exercise of their mandate as of today.

- The accounting books and documents of the dissolved Company will be kept during a period of five years at the registered office of the dissolved Company.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le deux juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

THE FEILBELMAN TRUST 1987, ayant son siège social au 11, Baldwin Orchard Drive, Cranston, RI 02920 U.S.A., ici représentée par Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny (Belgique), en vertu d'une procuration sous seing privé établie à Cranston USA, le 19 avril 2005.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être soumise avec elles aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante a, par son mandataire, prié le notaire d'acter que:

- A&H MFG. CO., S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social à 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le n° 104.882 (ci-après la «Société»), a été constituée par acte reçu par le notaire instrumentaire le 8 décembre 2004, publié au Mémorial C n° 241 du 17 mars 2005.

- La Société a actuellement un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

- La comparante est propriétaire de la totalité des parts sociales de la Société.

- Par la présente la comparante prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

- La comparante en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que tout le passif de la Société est réglé.

- L'activité de la Société a cessé; l'associé unique est investi de tout l'actif et il répondra personnellement de tous les engagements de la Société même inconnus à ce jour; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

- L'associé unique donne pleine et entière décharge aux gérants pour leur mandat jusqu'à ce jour.
- Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans au siège social de la Société dissoute.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2005, vol. 148S, fol. 78, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2005.

J. Elvinger.

(052792.3/211/82) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2005.

ARCHIPELS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 98.937.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2005, réf. LSO-BF03134, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2005.

Signature.

(050264.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2005.

J.C.P. METAUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4742 Pétange, 81A, rue des Jardins.

R. C. Luxembourg B 108.620.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le trois juin.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

Monsieur Jean-Claude Paridans; gérant de société, né à Luxembourg, le 26 août 1954, demeurant à Mont sur Marchienne, rue de la Ronche, 42,

lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de J.C.P. METAUX, S.à r.l.

Art. 2. Le siège social de la société est établi à Pétange. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des gérants.

Art. 3. La société a pour objet:

Les prestations, achats, ventes et transactions de tous biens mobiliers et immobiliers ayant rapport avec la sidérurgie en général et la récupération d'acier, de fer et de métaux en particulier.

La société peut accomplir toute acte susceptible de favoriser son objet social, dans les seules limites des lois régissant les matières visées.

Elle peut faire des emprunts emprunter et accorder à des personnes privées, aux associés, ainsi que à des sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances, garanties ou cautionnements.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée, à partir de ce jour.

L'année sociale coïncide avec l'année civile, sauf pour le premier exercice.

Art. 5. Le capital social entièrement libéré est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), divisé en cent parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Le capital social a été souscrit par le comparant.

La somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve à la disposition de la société, ce qui est reconnu par le comparant.

Art. 6. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, salariés ou gratuits sans limitation de durée.

Le comparant respectivement les futurs associés ainsi que le ou les gérants peuvent nommer d'un accord unanime un ou plusieurs mandataires spéciaux ou fondés de pouvoir.

Art. 7. Les héritiers et créanciers du comparant ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit requérir l'apposition de scellés, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration ou de sa gérance.

Art. 8. La dissolution de la société doit être décidée dans les formes et conditions de la loi. Après la dissolution, la liquidation en sera faite par le gérant ou par un liquidateur nommé par le comparant.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Frais

Les frais incombant à la société pour sa constitution sont estimés à mille vingt euros.

Gérance

Le comparant a pris les décisions suivantes:

1. Est nommé gérant: Monsieur Jean-Claude Paridans, préqualifié.
2. La société est valablement engagée par la seule signature du gérant.
3. Le siège social de la société est fixé à L-4742 Pétange, 81A, rue des jardins.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: J.-C. Paridans, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 8 juin 2005, vol. 908, fol. 31, case 5. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 15 juin 2005.

G. d'Huart.

(052624.3/207/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2005.

LUIGI S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 53.014.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2005, réf. LSO-BF03156, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2005.

Signature.

(050269.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2005.

KIRUNA HOLDING S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 57.228.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2005, réf. LSO-BF08989, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2005.

Pour KIRUNA HOLDING S.A. (en liquidation)

FIDUCIAIRE MANACO S.A.

Signatures

(054144.3/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2005.

KIRUNA HOLDING S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 57.228.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2005, réf. LSO-BF08991, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2005.

Pour KIRUNA HOLDING S.A. (en liquidation)

FIDUCIAIRE MANACO S.A.

Signatures

(054143.3/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2005.

54174

ALTEA EUROPE S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 65.220.

L'an deux mille cinq, le quinze juin.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu

Mademoiselle Martine Schaeffer, maître en droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme ALTEA EUROPE S.A., avec siège social à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, en vertu des pouvoirs lui conférés par décision du conseil d'administration de ladite société en sa réunion du 31 mai 2005. Un extrait du procès-verbal de cette réunion, après avoir été paraphé «ne varietur» par la comparante et le notaire instrumentaire, restera annexé aux présentes avec lesquelles il sera soumis aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, es qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentaire d'acter les déclarations suivantes:

I.

La société anonyme ALTEA EUROPE S.A. avec siège social à Luxembourg, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 30 juin 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 678 du 22 septembre 1998.

Les statuts ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant en date du 23 mai 2005, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

II.

Le capital social de la susdite société ALTEA EUROPE S.A. s'élève actuellement à deux millions quatre cent quatre-vingt mille euros (2.480.000,- EUR) représenté par un million (1.000.000,- EUR) d'actions d'une valeur nominale de deux virgule quarante-huit euros (2,48 EUR) chacune.

III.

Le capital autorisé est fixé à deux millions six cent huit mille huit cent trente-six euros (2.608.836,- EUR) qui sera représenté par un million cinquante et un mille neuf cent cinquante (1.051.950 EUR) actions d'une valeur nominale de deux virgule quarante-huit euros (2,48 EUR).

Les alinéas 5 à 10 de l'article 5 des statuts stipulent en outre que:

«Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de l'assemblée générale du 24 mars 2005, autorisé à augmenter en une fois ou par plusieurs tranches le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Les actions représentatives de ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises dans la forme et au prix, avec ou sans prime d'émission, et libérées en espèces ou par apports en nature ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration est autorisé à fixer toutes autres modalités et déterminer toutes autres conditions des émissions. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à limiter ou même à supprimer le droit de souscription préférentielle, si à propos de la réalisation d'une augmentation ou d'une tranche d'augmentation dans les limites du capital autorisé comme prévues ci-avant et, au regard de la constellation qui prévaut à ce moment au niveau économique, financier et social, soit en général, soit en particulier pour la société même, et encore au regard des projets d'avenir de la société, l'abstention d'actionnaires à souscrire ou à renoncer à ce droit quoique dûment invités par le conseil d'administration et avertis par lui, risque de compromettre l'état de la société ou de créer des distorsions ou insécurités juridiques, sociales ou financières à son détriment.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre dans les limites du capital autorisé des obligations convertibles et de réaliser l'augmentation du capital social par la conversion d'obligations en actions nouvelles en une fois ou en plusieurs tranches, et en acceptant comme pleinement libératoire la conversion de ces obligations en actions de la Société à un taux de conversion supérieur ou égal à vingt-cinq (25) obligations d'une valeur nominale de deux virgule quarante-huit euros (2,48 EUR) chacune en une (1) action de même valeur nominale.

Le conseil d'administration peut déléguer tout mandataire pour recueillir les souscriptions ou le cas échéant procéder à l'échange des obligations converties en actions ou recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de ces augmentations de capital et pour comparaître par-devant notaire pour faire acter l'augmentation de capital ainsi intervenue dans les formes de la loi.

Chaque fois que le conseil d'administration fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera considéré comme adapté à la modification intervenue.»

IV.

En conformité avec les pouvoirs lui conférés en vertu de l'article 5 des statuts, le conseil d'administration a décidé dans sa réunion du 31 mai 2005 d'augmenter le capital social à concurrence de vingt-cinq mille quatre cent trente-quatre virgule quatre-vingt-huit euros (25.434,88 EUR) pour le porter du montant actuel de deux millions quatre cent quatre-vingt mille euros (2.480.000,- EUR) à deux millions cinq cent cinquante mille quatre cent trente-quatre virgule quatre-vingt-huit euros (2.505.434,88 EUR) par la création et l'émission de dix mille deux cent cinquante-six (10.256,- EUR) actions nouvelles d'une valeur nominale de deux virgule quarante-huit euros (2,48 EUR) chacune jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

V.

Lors de sa réunion du 31 mai 2005, le conseil d'administration a obtenu et accepté la souscription et la libération intégrale de toutes les dix mille deux cent cinquante-six (10.256,- EUR) actions nouvelles d'une valeur nominale de deux virgule quarante-huit euros (2,48 EUR) chacune par Monsieur Pedro Blanco-Moreno, dirigeant d'entreprise, conseiller juridique et fiscal, demeurant à Madrid (Espagne).

La preuve de la souscription des dix mille deux cent cinquante-six (10.256,- EUR) actions nouvelles a été donnée au notaire soussigné par la présentation des bulletins de souscription afférents.

Il a été prouvé au moyen d'un certificat bancaire au notaire instrumentant, qui le constate expressément, que le montant de vingt-cinq mille quatre cent trente-quatre virgule quatre-vingt-huit euros (25.434,88 EUR) a été mis à la libre disposition de la Société.

VI.

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, l'article cinq, alinéa premier, des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5, alinéa 1^{er}.** Le capital social souscrit est fixé à deux millions cinq cent cinq mille quatre cent trente-quatre euros et quatre-vingt-huit cents (2.505.434,88 EUR) euros représenté par un million dix mille deux cent cinquante-six (1.010.256 EUR) actions d'une valeur nominale de deux virgule quarante-huit euros (2,48 EUR) chacune.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite à la comparante, celle-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

(signé) M. Schaeffer, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2005, vol. 24CS, fol. 64, case 11. – Reçu 254,35 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2005.

A. Schwachtgen.

(054284.3/230/87) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

ALTEA EUROPE S.A., Société Anonyme,

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 65.220.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 905 du 15 juin, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(054286.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

JANES, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 21.969.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2005, réf. LSO-BF03175, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2005.

Signature.

(050278.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2005.

INTERNATIONALE FORET NOIRE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 21.728.

Résolution du 27 mai 2005

Le siège social de la société a été transféré de 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 27 mai 2005.

Pour avis sincère et conforme

Pour INTERNATIONALE FORET NOIRE S.A.

M.-J. Reyter

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2005, réf. LSO-BF02753. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(050520.3/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2005.

KANEBO INVESTMENTS, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 53.118.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2005, réf. LSO-BF03164, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2005.

Signature.

(050281.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2005.

PECOMA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 70.939.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2005, réf. LSO-BF03147, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2005.

Signature.

(050283.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2005.

EVES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 24.657.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2005, réf. LSO-BF02671, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2005.

Signature.

(050287.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2005.

ECM REAL ESTATE INVESTMENTS A.G., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 65.153.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2005, réf. LSO-BF02675, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2005.

Signature.

(050288.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2005.

GRUPPO FABBRI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 45.723.

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 14 juin 2005, réf. LSO-BF04522, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(050632.3/043/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2005.

GRUPPO FABBRI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 45.723.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2005, réf. LSO-BF04523, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(050633.3/043/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2005.

SWC B.V., Société à responsabilité limitée.

Siège social: NL-Amsterdam.
Principal établissement: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 108.486.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2005.

J. Elvinger
Notaire

(050301.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2005.

AVINGUDA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 98.081.

Résolution du 19 mai 2005

Le siège social de la société a été transféré de 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 19 mai 2005.
Pour avis sincère et conforme
Pour AVINGUDA HOLDING S.A.
UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2005, réf. LSO-BF02984. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(050329.3/029/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2005.

STRUCTURAL ENGINE FOUNDRY COMPONENTS 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7-11, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 78.661.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 14 juin 2005, réf. LSO-BF04143, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
STRUCTURAL ENGINE FOUNDRY COMPONENTS 2 S.A.
Signature

(050363.3/984/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2005.

DESPA FIRST REAL ESTATE LUX S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
H. R. Luxemburg B 74.797.

AUSZUG

Gemäß einem Umlaufbeschluss der DESPA FIRST REAL ESTATE LUX S.A. (nachstehend die Gesellschaft) vom 31. März 2005, hat der Verwaltungsrat beschlossen:

- Herrn Marius Schöner und Herrn Ekkehart Orth als mit der täglichen Geschäftsführung beauftragte Personen mit Wirkung zum 31. März 2005 abzurufen,
- Frau Evelyn Laqua, Frau Nicole Strunkheide, Herrn Jens Göttler, und Herrn Knut Müller, alle geschäftsansässig in D-60325 Frankfurt am Main (Deutschland), Mainzer Landstrasse 16, zu mit der täglichen Geschäftsführung beauftragten Personen, mit Wirkung zum 31. März 2005 und bis zum 30. März 2010, zu ernennen.

Frau Strunkheide, Frau Laqua, Herr Göttler und Herr Müller dürfen die Gesellschaft jeweils nur gemeinsam mit einer weiteren zeichnungsberechtigten Person vertreten.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 26. Mai 2005.

Für gleichlautenden Auszug
A. Marc

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2005, réf. LSO-BE07256. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053684.3/253/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

SIDMAR FINANCE (GROUPE ARBED) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 59.577.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 8 juin 2005, réf. LSO-BF02292, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(050364.3/571/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2005.

STRUCTURAL ENGINE FOUNDRY COMPONENTS 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 78.660.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 14 juin 2005, réf. LSO-BF04139, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

STRUCTURAL ENGINE FOUNDRY COMPONENTS 1 S.A.

Signature

(050366.3/984/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2005.

CROSSROADS PROPERTY INVESTORS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 56.208.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 14 juin 2005, réf. LSO-BF04133, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

(050369.3/984/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2005.

FICAMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 101.201.

Les comptes annuels au 28 février 2005, enregistrés à Luxembourg, le 14 juin 2005, réf. LSO-BF04127, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

FICAMA S.A.

Signature

(050371.3/984/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2005.

IMMOBILIUM PROPERTIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 80.486.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2005, réf. LSO-BF07470, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2005.

Pour IMMOBILIUM PROPERTIES S.A., Société Anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

L. Heck / S. Wallers

(053992.3/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2005.

PRO FENCING HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.
R. C. Luxembourg B 108.702.

—
STATUTES

In the year two thousand five, on the 26th of May.
Before Us, Maître Delvaux, notary residing in Luxembourg.

There appeared the following:

1. CVC EUROPEAN EQUITY III LIMITED, having its registered office in 18 Greenville Street, St Helier, Jersey, Channel Islands, JE4 8PX, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 77031,
2. Mr Stef Oostvogels, attorney at law born on 21st April 1962, in Brussels, Belgium, with professional address at 20, avenue de Monterey, L-2163 Luxembourg.

Each of them here represented by Mr Victor Regnard, attorney at law, residing in Luxembourg, by virtue of two proxies established by private deed on the 24th and 25 of May, 2005.

The said proxies, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to inscribe as follows the Articles of Association of a société anonyme, which they form between themselves:

Art. 1. Form, Name. There is hereby established among the subscribers and all those, who may become owners of the shares hereafter issued a Corporation in the form of a société anonyme, under the name of PRO FENCING HOLDINGS S.A.

Art. 2. Duration. The Corporation is established for an unlimited duration. The Corporation may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation as prescribed in Article 18 hereof.

Art. 3. Object. The object of the Corporation is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Corporation may also hold interests in partnerships.

The Corporation may borrow in any form and proceed to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant, directly or indirectly, assistance to affiliated or group companies, take any controlling and/or supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Corporation may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

The Corporation is a corporate taxpayer subject to common tax law and does not fall in the scope of the holding company law of 31st July 1929.

Art. 4. Registered office. The registered office of the Corporation is established in Luxembourg City. The registered office may be transferred within the City of Luxembourg by decision of the board of directors. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

Art. 5. Capital - Shares and share certificates

5.1. Capital

The subscribed capital of the Corporation is set at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000) divided into twenty-four thousand eight hundred (24,800) ordinary shares all with a par value of one euro twenty-five cents Euro (EUR 1.25) per share.

5.2. Shares

The shares shall be bearer or in registered form at the shareholders' choice.

The Corporation shall consider the person in whose name the shares are registered in the register of shareholders as the full owner of such shares.

Certificates stating such inscription shall be delivered to the shareholder. Transfer of registered shares shall be effected by a declaration of transfer inscribed in the register of shareholders, dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore. Transfer may also be effected by delivering the certificate representing the share to the Corporation, duly endorsed to the transferee.

Art. 6. Increase of Capital. The capital of the Corporation may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation, as prescribed in Article 18 hereof.

Art. 7. Meetings of shareholders - General

7.1. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Corporation shall represent the entire body of shareholders of the Corporation.

The general meeting of shareholders shall have the widest powers to adopt or ratify any action relating to the Company. In particular, the general meetings of shareholders shall have competence in all matters where the board of directors, in its sole discretion, desires the formal approval of the general meeting of shareholders.

7.2. The quorum and time required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Corporation, unless other wise provided herein.

7.3. Each ordinary share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by fax or telegram or telex.

7.4. Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

7.5. The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

7.6. If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 8. Annual general meeting of shareholders. The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Corporation, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the 15th day of the month May, at 4 p.m.

If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders, ordinary and extraordinary, may be held at such place and time as may be specified in the respective notice of meetings. They may be held at the registered office or in any other place.

Art. 9. Board of directors

9.1. The Corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not be shareholders of the Corporation.

9.2. The directors shall be appointed by the general shareholders' meeting in accordance with the following rules:

9.2.1. As long as CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS III L.P. shall be a shareholder of the Corporation, it shall have the right to present a list of at least two nominees; the general shareholders' meeting shall appoint one director from this list;

9.2.2. In the absence of nominations pursuant to Article 9.2.1. above, the general shareholders' meeting shall be free to appoint the relevant directors in accordance with the general principles as determined by the law and these articles of association.

9.2.3. The general shareholders' meeting shall appoint the remaining directors in accordance with the general principles as determined by the law and these articles of association.

9.3. The directors shall be appointed for a period of maximum six years and shall hold office until their successors are elected.

A director may be removed with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

9.4. In the event a director is removed or replaced or in the event a director resigns, dies, retires or in the event of any other vacancy, his/her replacement shall be appointed by the general shareholders' meeting, or in the event of co-optation by the remaining members of the board of directors, in compliance with the provisions of Articles 9.2.1. to 9.2.3. above, so that as long as CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS III L.P. shall be a shareholder of the Corporation it shall be represented on the board of directors.

9.5. The members of the board of directors shall not be compensated for their services as director, unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders. The Corporation shall reimburse the directors for reasonable expenses incurred in the carrying out of their office, including reasonable travel and living expenses incurred for attending meetings on the board.

Art. 10. Procedures of meeting of the board

10.1. The board of directors may choose from among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders.

10.2. The chairman shall preside at all meetings of shareholders and the board of directors, but in his absence the shareholders or the board of directors may appoint another chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

10.3. The board of directors shall meet upon call by the chairman or two directors at the place indicated in the convening notice. The convening notice, containing the agenda, shall be sent by letter (sent by express mail or special courier), telegram, telex or telefax to the domicile of the directors at least 10 (ten) days before the date set for the meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice and in which case notice of at least 24 hours prior to the hour set for such meeting by telefax and/or telegram shall be sufficient. This notice may be waived by the consent in writing or by fax or telegram or telex of each director. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors. All reasonable efforts will be afforded so that, sufficiently in advance of any meeting of the board each director is provided with a copy of the documents and/or materials to be discussed or passed upon by the board at such meeting.

10.4. Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by fax, or telegram or telex another director as his proxy. The use of video conferencing equipment and conference call shall be allowed and the directors using this technology shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by phone. After deliberation, votes may also be cast in writing or by fax or telegram or telex or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

10.5. The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at the meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

10.6. In the event that any director or officer of the corporation may have any adverse personal interest in any transaction of the corporation, such director or officer shall make known to the board of directors such personal interest and shall not consider, or vote on such transaction, and such directors', or officers' interest therein shall be reported by the board of directors to the next succeeding meeting of shareholders subject to the responsibility of the board of directors.

10.7. Resolutions signed by all the members of the Board of Directors shall have the same effect as if as resolutions taken during a Board of Directors' meeting.

10.8. The discussions of the board of directors shall be conducted in the English language.

Art. 11. Minutes of meetings of the board

11.1. The resolutions of the board of directors shall be recorded in the minutes, to be signed by the chairman (or in his absence by the chairman pro tempore who presided at such meeting) and the secretary, or by a notary public, and recorded in the corporate book.

11.2. Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two directors.

Art. 12. Powers of the board

12.1. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Corporation's interests. All powers not expressly reserved by law or by the present articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

12.2. The board of directors may delegate, with prior consent of the general meeting of shareholders, its powers to conduct the daily management and affairs of the Corporation and the representation of the Corporation for such management and affairs, to one of the members of the board of directors who shall be called the managing director. It may also confer all powers and special mandates to any person who need not to be a director, appoint and dismiss all officers and employees and determine their emoluments.

Art. 13. Binding signature. The Corporation will be bound by the joint signature of two directors of the Corporation, by the single signature of the managing director within the limits of the daily management or by the joint or single signature of any person to whom such signatory power shall have been delegated by the board of directors.

Art. 14. Statutory auditor. The operations of the Corporation shall be supervised by one or more statutory auditors as foreseen by law who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors. The statutory auditors shall be appointed by the annual general meeting of shareholders for a period ending at the date of the next annual general meeting of shareholders.

Art. 15. Accounting year. The accounting year of the Corporation shall begin on the first day of January and shall terminate on the last day of December of each year.

Art. 16. Appropriation of profits

16.1. Legal reserve

From the annual net profits of the Corporation, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such surplus reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Corporation.

16.2. Dividends

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and may declare from time to time ordinary dividends without ever exceeding the amounts proposed by the board of directors.

Interim dividends may be distributed, subject to the conditions laid down by law, upon decision of the board of directors and report by the statutory auditors.

Art. 17. Dissolution and Liquidation. In the event of dissolution of the Corporation, liquidation shall be carried out by one or several liquidators named by the meeting of shareholders affecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Art. 18. Amendment of Articles. These Articles may be amended from time to time by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg. Furthermore, for as long as CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS III L.P. shall be a shareholder of the Corporation, the provisions of Article 9.2., 9.3. and 9.4. may be amended only with the consent of CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS III L.P.

Art. 19. Governing law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of 10th August 1915 on commercial companies as amended.

Transitional dispositions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Corporation and shall terminate on the 31st December 2005.

The first annual general meeting of shareholders shall take place in the year 2006.

Subscription

The articles of association having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the whole capital as follows:

Subscriber	Number of shares	Share capital in EUR	%
CVC EUROPEAN EQUITY III LIMITED, prenamed	24,799	30,998.75	99.99
Mr Stef Oostvogels, prenamed	1	1.25	0.01
Total	24,800	31,000.00	100.00

All the shares have been paid up to the extent of one hundred per cent (100%) by payment in cash, so that the amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

For the purpose of the registration, the corporate capital is valued at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-).

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately EUR 1,800.-

Extraordinary general meeting

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1. The number of directors is fixed at three and the number of auditors at one.

2. The following are appointed directors:

a. Mrs Delphine Tempé, attorney at law, born on February 15th, 1971, in Strasbourg, France, with professional address 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg

b. Mr Stef Oostvogels, attorney at law, born in Brussels, Belgium on 21st April 1962, with professional address at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

c. Mr Philip Prescott, accountant, born on July 5, 1968, in Liverpool, Great Britain, with professional address at 111 Strand, London, WC2R, OAG, United Kingdom.

Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2006.

3. Has been appointed statutory auditor: FACTS SERVICES, S.à r.l., having its registered office at 22, Grand-rue, L-1660 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade Register under the number B 98.790. The term of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2006.

4. The registered office of the company is established in L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

5. The board of directors shall have the authority to delegate the daily management of the business of the Company and its representation to one or more of its members.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le 26 mai.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire résident à Luxembourg.

Ont comparu:

1. CVC EUROPEAN EQUITY III LIMITED, ayant son siège social à 18 Grenville Street, St Helier, Jersey, Iles anglo-normandes, JE4 8PX, enregistrée au Jersey Financial Services Commission sous le numéro 77031;

2. M. Stef Oostvogels, avocat à la Cour, né le 21 avril 1962 à Bruxelles, Belgique, et avec adresse professionnelle au 20, avenue de Monterey, L-2163. Luxembourg;

tous deux ici représentés par Monsieur Victor Regnard, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé données les 24 et 25 mai 2005.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis du notaire instrumentant qu'il dresse l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme, dénomination. Il est formé, entre les personnes ci avant désignées et toutes celles qui deviendront dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de PRO FENCING HOLDINGS S.A.

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment en vertu d'une décision des actionnaires, dans les formes requises pour les modifications des statuts, telles que décrites à l'Article 18 ci-après.

Art. 3. Objet. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations et de reconnaissances de dettes.

D'une façon générale, elle peut accorder une assistance directe ou indirecte aux sociétés affiliées ou aux sociétés du groupe, prendre toutes mesures de contrôle et / ou de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

La Société est assujettie à l'imposition de droit commun et n'entre donc pas dans la sphère de la loi sur les sociétés holding du 31 juillet 1929.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-ville. Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de Luxembourg Ville par décision du conseil d'administration. Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision du conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration détermine que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social se sont produits ou sont imminents, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales; de telles mesures temporaires ne changent en rien la nationalité de la Société, qui restera luxembourgeoise malgré le transfert temporaire de son siège statutaire.

Art. 5. Capital - Actions et certificats d'actions

5.1. Capital

Le capital souscrit de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en vingt-quatre mille huit cents (24.800) actions ordinaires toutes ayant une valeur nominale de un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25).

5.2. Actions

Les actions seront nominatives ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La Société reconnaît les personnes au nom desquelles les actions sont enregistrées dans le registre des actionnaires comme les pleins propriétaires de ces actions.

Des certificats d'inscription nominatifs seront délivrés aux actionnaires. La cession d'actions nominatives devra être effectuée par une déclaration de cession inscrite au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par toute personne dûment mandatée à cet effet. Une cession pourra aussi être effectuée par le dépôt à la société du certificat d'actions nominatives, dûment endossé en faveur du cessionnaire.

Art. 6. Augmentation de capital. Le capital de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision des actionnaires adoptée dans les formes requises pour les modifications des présents statuts, telles que prévues à l'Article 18 ci-après.

Art. 7. Assemblées des actionnaires - Généralités

7.1. Chaque assemblée des actionnaires de la Société, régulièrement constituée, représente l'intégralité des actionnaires de la Société.

L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la Société. En particulier, l'assemblée générale des actionnaires sera compétente dans tous les domaines dans lesquels le conseil d'administration, à sa seule discrétion, souhaitera une approbation formelle de l'assemblée générale des actionnaires.

7.2. Le quorum et le temps requis par la loi sont applicables aux convocations et à la tenue des assemblées des actionnaires de la Société, sauf autrement prévu par les présents statuts.

7.3. Chaque action ordinaire donne droit à une voix. Un actionnaire peut agir à toute assemblée des actionnaires en désignant une autre personne comme mandataire, par écrit, par fax, par télégramme ou par télex.

7.4. Sauf stipulations contraires de la loi, les décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires dûment convoquée seront prises à la majorité simple des présents et votants.

7.5. Le conseil d'administration pourra déterminer toutes les autres conditions qui devront être remplies par les actionnaires pour pouvoir participer aux assemblées.

7.6. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation ni publication préalable.

Art. 8. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle des actionnaires sera tenue, conformément à la loi luxembourgeoise, au siège social de la Société, ou à tout autre endroit à Luxembourg stipulé dans la convocation, le 15 du mois de mai à 16 heures.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle sera tenue le jour ouvrable bancaire suivant. L'assemblée générale pourra être tenue à l'étranger, si de l'opinion absolue et finale du conseil d'administration, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

D'autres assemblées des actionnaires, ordinaires ou extraordinaires, pourront être tenues en lieu et place tels que spécifié dans les convocations des assemblées respectives. Elles peuvent être tenues au siège social ou à tout autre lieu.

Art. 9. Conseil d'administration

9.1. La Société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

9.2. Les administrateurs sont désignés lors de l'assemblée générale des actionnaires conformément aux règles suivantes:

9.2.1. Dans la mesure où CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS III L.P. est actionnaire de la Société, elle est habilitée à présenter une liste séparée d'au moins deux candidats; l'assemblée générale nommera un administrateur parmi cette liste.

9.2.2. En l'absence de nominations selon les dispositions de l'article 9.2.1. ci-dessus, l'assemblée générale des actionnaires sera libre de nommer les administrateurs correspondants conformément aux principes généraux énoncés par la loi et les présents statuts.

9.2.3. L'assemblée générale des actionnaires nommera les administrateurs restants conformément aux principes généraux énoncés par la loi et les présents statuts.

9.3. Les administrateurs seront désignés pour une période de six ans au maximum et resteront en fonction jusqu'à l'élection de leurs successeurs.

Un administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif et remplacé à tout moment sur décision adoptée par les actionnaires.

9.4. En cas de révocation, de remplacement, de démission, de décès, de retraite ou de toute autre vacance d'un administrateur, l'assemblée générale des actionnaires ou en cas de co-optation, les membres restants du Conseil d'Administration, pourvoient à son remplacement, en conformité avec les dispositions des articles 9.2.1. à 9.2.3. ci-dessus, de façon à ce que, dans la mesure où CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS III L.P. est actionnaire dans la Société, elle est représentée au conseil d'administration.

9.5. Les membres du conseil d'administration ne seront pas rémunérés pour leurs services en tant qu'administrateurs, sauf s'il en est décidé autrement par l'assemblée générale des actionnaires. La Société pourra rembourser aux administrateurs les dépenses raisonnables survenues lors de l'exécution de leur mandat, y compris les dépenses raisonnables de voyage et de logement survenus lors de la participation à des réunions du conseil d'administration.

Art. 10. Modalités de réunion du conseil d'administration

10.1. Le conseil d'administration pourra choisir parmi ses membres, un président et un vice-président. Il pourra aussi choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur, et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales.

10.2. Le président préside toutes les assemblées des actionnaires et les réunions du conseil d'administration, mais en son absence, les actionnaires ou le conseil d'administration pourront nommer un autre président pro tempore par vote à la majorité des présents à ces assemblées ou ces réunions du conseil d'administration.

10.3. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans la convocation. La convocation contenant l'agenda doit être envoyée par lettre (courrier express ou courrier spécial), par fax, par télégramme ou par télex au domicile de chacun des administrateurs au moins 10 (dix) jours avant la date prévue de la réunion, sauf dans des circonstances d'urgence, dont la nature devra figurer dans la convocation, il suffira que la convocation soit envoyée au moins 24 heures avant l'heure fixée pour la réunion, par télex, et/ou télégramme. Cette convocation peut être levée par le consentement de chaque administrateur donné par écrit, par fax, télégramme ou télex. Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions tenues aux heures et lieux indiqués dans l'emploi du temps préalablement adopté par une décision du conseil d'administration. Tout effort raisonnable sera fait pour que chaque administrateur obtienne suffisamment à l'avance de chaque réunion du conseil une copie des documents et /ou matériaux à discuter et/ou à approuver à cette réunion.

10.4. Chaque administrateur peut agir à toute réunion du conseil d'administration en nommant un autre administrateur, par écrit, par fax, par télégramme ou par télex, comme son mandataire. L'utilisation d'équipement pour conférences vidéo et conférences téléphoniques est autorisée et les administrateurs utilisant ces technologies sont présumés être présents et seront autorisés à voter par vidéo ou par téléphone. Après délibération, les votes pourront aussi être exprimés par écrit, télécopie, télégramme, télex ou par téléphone, dans ce dernier cas le vote doit être confirmé par écrit.

10.5. Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement, seulement si la majorité au moins des administrateurs sont présents ou représentés à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à ces réunions.

10.6. Dans le cas où un administrateur ou fondé de pouvoir de la Société pourrait avoir un intérêt personnel opposé dans une transaction de la Société, cet administrateur ou fondé de pouvoir devra faire connaître au conseil d'administration son intérêt personnel et ne pourra délibérer ou voter une telle transaction, et le conseil d'administration devra rendre compte de l'intérêt de cet administrateur ou fondé de pouvoir, à la prochaine assemblée des actionnaires sous la responsabilité du conseil d'administration.

10.7. Les résolutions signées par tous les membres du conseil d'administration auront le même effet que celles prises lors d'une réunion du conseil d'administration.

10.8. Les débats du conseil d'administration seront tenus en langue anglaise.

Art. 11. Procès-verbaux des conseils d'administration

11.1. Les résolutions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signées par le président (ou en son absence par le président pro tempore qui a présidé cette réunion) et par le secrétaire, ou par un notaire et seront déposées dans les livres de la Société.

11.2. Les copies et extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, par le secrétaire ou par deux administrateurs.

Art. 12. Pouvoirs du conseil d'administration

12.1. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale, tombent sous la compétence du conseil d'administration.

12.2. Le conseil d'administration pourra déléguer, avec l'accord préalable de l'assemblée des actionnaires, ses pouvoirs de gestion journalière et les affaires courantes de la Société ainsi que la représentation de la Société dans cette gestion et ces affaires, à un des membres du conseil d'administration, qui sera appelé administrateur-délégué. Il pourra en outre conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes, qui n'ont pas besoin d'être administrateur, nommer et révoquer tous agents et employés et fixer leurs émoluments.

Art. 13. Signature. La Société est engagée par la signature conjointe de deux administrateurs de la Société, par la signature unique de l'administrateur-délégué dans les limites de la gestion journalière, ou par la signature conjointe ou unique de toutes personnes auxquelles un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil d'administration.

Art. 14. Commissaires aux comptes. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, tel que prévu par la loi et qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. S'il y a plus d'un commissaire aux comptes, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil des commissaires aux comptes. Les commissaires aux comptes sont nommés par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période se terminant à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires.

Art. 15. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier jour du mois de janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Art. 16. Affectation des bénéfices

16.1. Réserve légale

Du bénéfice net annuel de la Société, cinq pour cent (5%) seront alloués à la réserve requise par la loi. Ces allocations cesseront d'être obligatoires dès que, et aussi longtemps que, cette réserve atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

16.2. Dividendes

L'assemblée générale des actionnaires, sur recommandation du conseil d'administration, déterminera de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net et pourra déclarer de temps à autre des dividendes ordinaires sans jamais excéder les montants proposés par le conseil d'administration.

Des dividendes intermédiaires pourront être distribués, sous réserve des conditions prévues par la loi, sur décision du conseil d'administration et suivant rapport des commissaires aux comptes.

Art. 17. Dissolution et liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des actionnaires décidant la dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 18. Modification des statuts. Les présents statuts pourront être modifiés par l'assemblée des actionnaires selon le quorum et conditions de vote requis par la loi du Grand-Duché de Luxembourg. De plus dans la mesure où CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS III L.P. est actionnaire de la Société, les dispositions des articles 9.2., 9.3. et 9.4. ne pourront être amendés qu'avec le consentement de CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS III L.P.

Art. 19. Loi applicable. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la société et sera clos au 31 décembre 2005. La première assemblée générale des actionnaires se tiendra en 2006.

Souscription

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

Souscripteur	Nombre d'actions	Capital social en EUR	%
CVC EUROPEAN EQUITY III LIMITED, prénommée	24.799	30.998,75	99,99
M. Stef Oostvogels, prénommée	1	1,25	0,01
Total	24.800	31.000,00	100,00

Les actions ont été intégralement libérées par paiement en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est évalué à trente et un mille euros (EUR 31.000,-).

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ EUR 1.800,-.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants prénommés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2. Sont nommés administrateurs:

a. Mme Delphine Tempé, avocat à la Cour, née le 15 février 1971 à Strasbourg, France, avec adresse professionnelle sise au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg,

b. M. Stef Oostvogels, avocat à la Cour, né à Bruxelles, Belgique le 21 avril 1962, avec adresse professionnelle sise au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg,

c. M. Philip Prescott, comptable, né le 5 juillet 1968 à Liverpool, Grande Bretagne, avec adresse professionnelle à 111 Strand, London, WC2R, OAG, United Kingdom.

Leur mandat viendra à expiration à la suite de la tenue de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires de l'année 2006.

3. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes: FACTS SERVICES, S.à r.l., ayant son siège social au 22, Grand-rue, L-1660 Luxembourg, enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 98.790. Le mandat de commissaire aux comptes viendra à expiration lors de la tenue de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires de l'année 2006.

4. Le siège social de la société est fixé à L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

5. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à un ou plusieurs de ses membres.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. Regnard, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juin 2005, vol. 148S, fol. 66, case 11. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2005.

J. Delvaux.

(054268.3/208/468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

EUROPA REAL ESTATE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 73.365.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 14 juin 2005, réf. LSO-BF04125, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

(050373.3/984/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2005.

TAKEOFF INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 85.601.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 14 juin 2005, réf. LSO-BF04358, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(050555.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2005.

KOREAN INVESTMENTS II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2530 Luxembourg, 10B, rue Henri Schnadt.

R. C. Luxembourg B 108.942.

 —
 STATUTES

In the year two thousand and five, on the twenty-first day of June.

Before Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

KOREAN INVESTMENTS, S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, with registered office at 10B, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, in the course of being registered with the Luxembourg Trade and Company Register, represented by Mr Philippe Detournay,

here represented by Ms Julie Chartrain, juriste, residing in Luxembourg,

by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg, on 20 June 2005.

 Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its mandatory, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited company, which is hereby incorporated.

Art. 1. There exists among the subscriber and all persons and entities who may become partners in the future, a private limited company (*société à responsabilité limitée*) which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as well as by the present articles (the Company).

Art. 2. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations, without falling within the scope of the law of 31 July 1929 on pure holding companies.

In particular, the Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop such securities and patents. The Company may also give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name KOREAN INVESTMENTS II, S.à r.l.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 125,000.- represented by 1,000 shares having a nominal value of EUR 125.- per share each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders meeting, in accordance with article 14 of these articles of association.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the law of 10 August 1915 on commercial companies.

Art. 11. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners will not bring the Company to an end.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by the general shareholder meeting, by a decision adopted by partners owning more than half of the share capital.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any member of the board of managers. The board of managers may elect among its members a general manager who may bind the Company by his sole signature, provided he acts within the limits of the powers of the board of managers.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may subdelegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

In case of plurality of managers, written notices of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, at least 24 hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or telex another manager as his proxy. Managers may also cast their vote by telephone confirmed in writing. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the board of managers. Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case it shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the law of 10 August 1915, as amended.

Art. 15. The Company's year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 16. Each year, with reference to 31 December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

Art. 18. At the time of winding up the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the law of 10 August 1915, as amended, for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Subscription and payment

All 1,000 shares have been subscribed and fully paid-up by a contribution in cash by KOREAN INVESTMENTS, S.à r.l., prequalified, so that the sum of EUR 125,000.- is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Transitory provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 December 2005.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately three thousand three hundred (EUR 3,300.-) Euro.

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation, the sole shareholder, representing the entire subscribed capital of the Company, has herewith adopted the following resolutions:

1) The sole shareholder appoints as managers of the Company for an unlimited period of time:

- Mr Michael D. Thomson, attorney, with professional address at 1434, Kirby Road, McLean, VA 22101, U.S.A.;

- Mr Benjamin D. Velvin III, real estate professional, with professional address at Suite 2200, 717, North Harwood Street, Dallas, Texas 75201, U.S.A.; and
 - Mr Philippe Detournay, private employee, with professional address at 10B, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg;
- 2) The registered office is established at 10B, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and French version, the English version shall prevail.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt et un juin.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire résidant à Luxembourg.

A comparu:

KOREAN INVESTMENTS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social à 10B, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg, représenté par M. Philippe Detournay,

ici représenté par Mademoiselle Julie Chartrain, juriste, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Luxembourg, le 20 juin 2005.

Ladite procuration, après signature ne varietur par la mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, par sa mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer:

Art. 1^{er}. Il existe entre le souscripteur et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la Société).

Art. 2. La Société pourra accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, sans tomber toutefois dans le champ d'application de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

En particulier, la Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre un portefeuille de valeurs mobilières et de brevets de n'importe quelle origine, pour participer dans la constitution, le développement et le contrôle de n'importe quelle entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières et des brevets, pour en disposer par voie de vente, transferts, échanges ou autrement et pour développer ses valeurs mobilières et brevets. La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. Elle pourra nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles et financières, immobilières et mobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de KOREAN INVESTMENTS II, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 125.000,- représenté par 1.000 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125,- chacune.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 14 des présents statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un Conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du Conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un membre quelconque du Conseil de gérance. Le Conseil de gérance peut élire parmi ses membres un gérant-délégué qui aura le pouvoir d'engager la Société par la seule signature, pourvu qu'il agisse dans le cadre des compétences du Conseil de gérance.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du Conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du Conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, au moins 24 heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au Conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de gérance. Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Les gérants peuvent également voter par appel téléphonique, à confirmer par écrit. Le Conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du Conseil de gérance. Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée.

Art. 15. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 18. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915.

Souscription et libération

Toutes les 1.000 parts sociales ont été souscrites et entièrement libérées par apport en espèces par KOREAN INVESTMENTS, S.à r.l., précitée, de sorte que la somme de EUR 125.000,- se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2005.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement trois mille trois cents (EUR 3.300) euros.

Assemblée générale constitutive

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique, préqualifié, représentant la totalité du capital souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Sont nommés membres du conseil de gérance pour une durée indéterminée:

- Monsieur Michael D. Thomson, juriste, avec adresse professionnelle au 1434, Kirby Road, McLean, VA 22101, U.S.A.;

- Monsieur Benjamin D. Velvin III, professionnel immobilier, avec adresse professionnelle à Suite 2200, 717 North Harwood Street, Dallas, Texas 75201, U.S.A.; et

- Monsieur Philippe Detournay, employé privé, avec adresse professionnelle au 10B, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg;

2) Le siège social de la société est établi à 10B, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Chartrain, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2005, vol. 148S, fol. 92, case 1. – Reçu 1.250 euros.

Le Receveur (signé): Tholl.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2005.

A. Schwachtgen.

(057608.3/230/269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2005.

HOYA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 39.206.

Résolution du 27 mai 2005

Le siège social de la société a été transféré de 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 27 mai 2005.

Pour avis sincère et conforme

Pour HOYA S.A.

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2005, réf. LSO-BF02756. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(050514.3/029/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2005.

HUNTER INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 66.904.

Résolution du 27 mai 2005

Le siège social de la société a été transféré de 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 27 mai 2005.

Pour avis sincère et conforme

Pour HUNTER INVESTMENT S.A.

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2005, réf. LSO-BF02754. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(050516.3/029/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2005.

EAGLE 2000 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 62.273.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2005, réf. LSO-BF04490, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(050622.3/043/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2005.

SUPERBOND S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 66.182.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2005, réf. LSO-BF04499, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(050624.3/043/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2005.

FROHFELD A.G., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 23.200.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2005, réf. LSO-BF07705, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2005.

Signature.

(054154.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2005.

ORION SHIPPING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 82.667.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2005, réf. LSO-BF04734, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2005.

Signature.

(054156.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2005.

CONENGINEERING HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 53.555.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 14 juin 2005, réf. LSO-BF04351, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(050557.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2005.
